



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question au Gouvernement n° 747

Texte de la question

RETRAITE À SOIXANTE-DIX ANS

M. le président. La parole est à Mme Martine Carrillon-Couvreur, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Martine Carrillon-Couvreur. Ma question s'adresse au ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

M. Patrick Roy. Et du chômage ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Mme Martine Carrillon-Couvreur. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur les conditions de départ en retraite, qui subissent, depuis cet été, des reculs inacceptables.

En premier lieu, le dispositif qui permettait le départ en retraite avant soixante ans pour les salariés ayant débuté leur carrière professionnelle très tôt était une mesure de justice sociale. Or vous avez décidé d'en supprimer les conditions d'accès.

En second lieu, vous venez de faire adopter un amendement qui prévoit que les salariés pourront désormais travailler jusqu'à soixante-dix ans. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) C'est un coup supplémentaire qui va ouvrir la porte à toutes les dérives. Sous prétexte de liberté offerte aux salariés, c'est une provocation qui amorce la remise en cause de la retraite à soixante ans. Qu'en est-il de la liberté que vous invoquez, alors qu'au même moment, les personnes de moins de soixante ans qui ont droit à la retraite sont désormais obligées de rester à leur poste ? Sous prétexte de liberté, ces mesures, qui ne sont d'ailleurs pas approuvées par tous qui siègent dans vos rangs, sont injustes socialement et incompréhensibles dans cette période de difficultés économiques majeures. Sous prétexte de liberté, c'est bien un report de l'âge de la retraite que vous préparez pour les Français. (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe SRC. - Exclamations sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Alors, monsieur le ministre, devant l'émotion que suscitent ces différentes mesures, nous vous demandons : premièrement, de prendre toutes les dispositions pour que les personnes ayant travaillé depuis l'âge de quatorze ans puissent prétendre à leurs droits à la retraite (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR*) ; deuxièmement, de vous engager devant la représentation nationale à revenir sur l'amendement qui repousse l'âge de la retraite à soixante-dix ans. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. (*" Et du chômage ! " sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.* Madame la députée, pouvez-vous vous engager à dire la vérité sur les retraites dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Pouvez-vous vous engager à reconnaître que le dispositif " carrières longues ", qui permet aux Français de partir à la retraite avant soixante ans quand ils ont commencé à travailler entre quatorze et seize ans, c'est la loi de François Fillon qui l'a instauré et cette majorité qui l'a voté ? Alors que vous, vous n'avez pas voté ce dispositif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Pouvez-vous aussi vous engager à admettre que les membres du groupe socialiste présents en commission des affaires sociales n'ont rien dit sur l'amendement que vous évoquez lors de son examen en commission ?

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail*. Est-ce que vous pouvez le dire ? (" *C'est faux !* " sur les bancs du groupe SRC.) Le compte rendu est à votre disposition. Il en a été de même dans l'hémicycle - où seul, parmi l'opposition, le groupe communiste s'est exprimé sur cette question.

Pouvez-vous également vous engager à reconnaître que l'âge de la retraite est toujours fixé à soixante ans ? Vous savez bien que nous voulons tout simplement laisser les Français travailler, laisser les Français choisir,...

M. Maxime Gremetz. Démago !

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail*. ...et qu'il faut pour cela permettre davantage de souplesse, dès lors que toutes les garanties sont apportées pour que nos concitoyens puissent continuer à partir en retraite à soixante ans.

Enfin, pouvez-vous vous engager à changer à un moment d'attitude ? Le parti socialiste, tantôt regarde en arrière, tantôt est dans le *statu quo*, mais jamais ne va de l'avant ! Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 747

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2008